

AVIS PUBLIC

REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE PAR UNE CONSULTATION ÉCRITE
SUR LE **PROJET DE RÈGLEMENT 2021-11**
SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2021-11 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS :

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 17 août 2021 par le conseil municipal de Beauharnois du **projet de Règlement 2021-11 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**, l'assemblée publique sera remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, au cours de laquelle les commentaires écrits seront reçus par courriel et par courrier;

QUE ce projet de règlement a pour objet et conséquence d'encadrer l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville de Beauharnois;

QUE ce projet de Règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville ;

QUE ce projet de Règlement peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h;

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE les actes susmentionnés sont soumis à la consultation écrite des citoyens en remplacement de l'assemblée publique et peuvent être consultés en cliquant sur le lien en dessous du présent avis;

QUE les questions et commentaires des personnes intéressées par le projet de Règlement 2021-11 doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au **plus tard le vendredi 19 novembre 2021, à 12h00** par courriel ou par courrier comme suit :

Par courriel à l'adresse suivante :
karen.loko@ville.beauharnois.qc.ca

Par courrier à l'intention de :
Me Karen Loko
Service du greffe
660 rue Ellice bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

En incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :

- Nom et prénom, adresse résidentielle et numéro de téléphone;
- Question ou commentaire sur le sujet susmentionné seulement.

Donné à Beauharnois le 4 novembre 2021.



Me Karen Loko, greffière